

Image not found or type unknown



Garde exclusive d'enfants

Par **Manurg91**, le **01/09/2020** à **05:02**

Si je prouve l'infidélité répétée de ma femme puis je avoir la garde exclusive des enfants?

Par **jodelariege**, le **01/09/2020** à **09:43**

bonjour

l'infidélité d'un des époux n'entraîne pas automatiquement la garde exclusive des enfants à l'autre époux

le juge aux affaires familiales (JAF) statuera en fonction des demandes de chacun des parents et dans l'intérêt premier des enfants.